



COTISATION POUR DEVENIR MEMBRE DE LA CORPORATION

Si vous désirez vous joindre à la Corporation du Centre de santé communautaire de Kapuskasing et région, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le retourner à un moment qui vous conviendra. Une carte de membre vous sera émise par la suite.

- Individu** Je désire adhérer à la Corporation
(2,00 \$/an)
- Organisme** Nous aimerions adhérer à la Corporation
(5,00 \$/an)

Nom :	_____
Organisme :	_____
Représentant-e :	_____
Adresse :	_____

Téléphone :	_____
Courriel :	_____
Date :	_____

FAIRE PARVENIR AU :

Centre de santé communautaire de Kapuskasing et région
27, avenue Kolb
Kapuskasing (Ontario) P5N 1G2



POURQUOI DEVENIR MEMBRE?

Un intérêt profond pour les services de soins de santé primaires, de promotion de la santé et de développement communautaire continu d'être la raison principale pour laquelle plusieurs veulent s'associer aux organismes de services communautaires.

TOUT MEMBRE A :

1. LE DROIT DE RECEVOIR DE L'INFORMATION

Les membres ont droit d'être informés, ce qui leur permet de poser des jugements sains vis-à-vis les politiques et les activités de la Corporation; de voter d'une façon consciencieuse et de servir comme « ambassadeurs/ambassadrices » auprès du public.

2. L'OCCASION DE PARTICIPER

Tout membre devrait avoir l'occasion de participer à la formulation des politiques soit en participant aux comités permanents ou aux comités spéciaux du Conseil d'administration.

3. LE DROIT DE VOTE

Tout membre a le droit de voter à la réunion annuelle de la Corporation et peut de cette façon influencer la sélection des membres du Conseil d'administration et participer au développement des règlements et autres affaires d'importance.

4. LE DROIT D'ÊTRE DISSIDENT (EN DÉSACCORD)

Tout membre a le droit d'être en désaccord avec les règlements et les politiques de la Corporation et peut apporter d'une façon légale des changements, dans la mesure où la majorité des membres les considèrent désirables, et ce dans le cadre des limites régissant la Corporation par une législation appropriée. Il/elle peut aussi tenter de changer cette législation si cela est désirable.

5. DURÉE

La carte de membre vous assure une adhésion d'une année. Les membres qui ont payé leur cotisation pour l'année en cours ont le droit de voter à l'assemblée annuelle.